

Date de transmission de l'acte: 25/09/2024  
Date de reception de l'AR: 25/09/2024  
065-216503136-DE\_027\_2024-DE  
A G E D I

République Française  
Département : HAUTES-PYRENEES  
Arrondissement : Tarbes  
**MOMERES - COMMUNE**

Séance du mercredi 11 septembre 2024

Délibération N° DE\_027\_2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	13
Date de la convocation : 09/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze septembre deux mille vingt-quatre, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal - Mairie de Momères), sous la présidence de Christophe ROMAN.

Présents : Christophe ROMAN, Pierre GIRARDEAU, Françoise BERENGUEL, Eugène CAZENAVE, Julien MONIN, Patrick BONNET, Anne-Marie CHAVANON, Christelle MEDAILLON, Florent REYNAUD, Bernard SARRABERE, Gilles SEMMARTIN, Sylvain TRIGUEROS

Représentés : Rémi PELTIER représenté par Eugène CAZENAVE

Absents et Excusés : Baptiste MOULIE, Marc SUBERBIE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle MEDAILLON est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

### **Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les amendes de police relatives à la circulation routière prélevées sur les recettes de l'État sont réparties par le Conseil Départemental au bénéfice des communes de moins de 10 000 habitants en vue de financer des travaux destinés à améliorer la sécurité du réseau routier.

Il propose donc de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'obtention d'une aide financière au titre de la répartition du produit des amendes de police pour :

- **La réfection de la signalisation horizontale dans la commune,**
- **La mise en place d'une signalisation interdisant le stationnement dans la courbe de l'entrée de la Rue du Vergé Bieilh,**
- **Des travaux d'aménagement pour la mise en sécurité de l'intersection entre la Rue de la Plantère et la Rue du Vergé Bieilh.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorisent Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'obtention d'une aide financière au titre de la

DE\_027\_2024

répartition du produit des amendes de police pour les opérations susvisées et à signer tous les documents nécessaires au règlement de ces dossiers.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christophe ROMAN  
Président de séance

Christelle MEDAILLON  
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the text identifying Christelle Medaillon.